

100 mètres de large en deux ou trois heires.

De nouvelles expériences, qui ont réussi comme les précédentes, viennent d'avoir lieu sur l'étang de Trivaux, dans les bois de Meudon, avec vingt-quatre sacs à distribution bourrés de paille et solidement arrimés avec des cordes et des branches d'arbres coupées sur place.

On avait constitué un radeau, sur lequel pouvaient prendre place huit hommes avec leur sac et leur fusil. C'est le radeau Ancel, du nom de l'inventeur, qui, très léger, peut rester étanche de deux à trois heures, selon le degré d'usure des sacs. Le radeau va et vient d'une rive à l'autre au moyen d'une corde tirée aisément par une double équipe de trois hommes. L'équipe postée sur le bord que l'on veut atteindre est traversée au moyen du radeau Habert, fort utilisé dans la cavalerie. Il se compose d'un sac qui, rempli de paille, affecte la forme d'un bateau court non évidé. Il traîne l'une des extrémités de la corde, qui est attachée au radeau Ancel, très stable. Le radeau Habert se déplace à la rame.

Malgré une pluie battante, dont les troupes étaient mal garanties par les arbres, pourtant épais, de la forêt, le régiment fut passé rapidement à travers l'étang de Trivaux, et pour ainsi dire pris entre deux eaux, l'eau calme et profonde de l'étang, et la pluie qui tombait en trombe. Le 104^e, dirigé par les chefs de bataillon Roblet et Maquart, exécuta joyeusement la manœuvre, ne ménageant pas les lazzi à ceux qui, accroupis sur les sacs de paille, n'étaient pas en règle avec l'esthétique.

Petites Nouvelles

Le ministre de l'instruction publique a interdit aux professeurs de l'Université de s'affilier aux partis politiques libéraux.

Une enquête est ouverte au sujet de la saisie de viandes avariées à Brest.

Le tribunal correctionnel de Cambrai, a condamné à 25 fr. d'amende le curé de Mœuvres pour avoir outragé en chaire le gouvernement.

Malgré le mauvais temps persistant, le dirigeable République a fait ce matin une sortie. Il a évolué avec une parfaite aisance pendant plusieurs heures au-dessus de Meudon.

Un aéronaute, M. Jones faisait une expérience d'aviation : il était monté à une hauteur de 500 pieds, lorsque le feu incendia l'enveloppe du ballon qui s'abattit sur le sol. Quand on releva Jones, il était mort.

CHRONIQUE LOCALE

Miracle !

Dans un de nos derniers numéros, nous avons reproduit un entrefilet de la Petite République relatif à un miracle peu banal.

Un paralytique à destination de Lourdes était porté sur un brancard par des employés du chemin de fer de l'Est, quand, au moment où ceux-ci traversaient la voie, un chef de service de la compagnie leur cria : « Dépêchez-vous, voici l'express ! »

L'effet fut immédiat : les employés qui faisaient leur possible pour éviter au malade le moindre cahot, hâtèrent le pas, mais le paralytique qui auparavant gémissait, semblait-il, de douleur, se dressa d'un bond, et s'enfuit à toutes jambes sur le quai de la gare.

Cet heureux homme était guéri ; un miracle venait d'être accompli.

Eh bien, tous les jours, les journaux cléricaux locaux et régionaux, font part à leurs lecteurs des miracles que le bureau des constatations enregistré à Lourdes : mais, c'est en vain que nous avons parcouru les feuilles de nos confrères, nous n'avons rien découvert mentionnant le « miracle de Nancy ».

Et cependant, la guérison du paralytique de Nancy échappe à l'entendement des hommes.

Pour notre part, nous sommes étonnés du silence observé par nos confrères : s'il y a eu miracle, pourquoi ne le proclament-ils pas et ne le célèbrent-ils pas à l'envi au même titre que les autres miracles qui sont constatés à Lourdes ?

Pourquoi ne reconnaîtraient-ils pas en ce chef de service de la compagnie de l'Est un élu de la Vierge qui a voulu, avant l'arrivée du malade à Lourdes, manifester sa toute puissance ?

Le silence de nos confrères s'explique : tout comme nous, ils estiment certainement que ce paralytique a mal rempli son rôle de malade. Jusqu'à Lourdes, jusqu'à la plongée dans la piscine, il devait rester paralytique ; l'usage des jambes lui était interdit jusque-là. Et il a fallu un incident imprévu, une de ces frayeurs du danger qui enlèvent tout raisonnement, tout sentiment, toute idée du devoir même, à l'homme, pour que le joli miracle qui aurait, à Lourdes, enthousiasmé des milliers de pèlerins de bonne foi, se soit changé en un spectacle dont la principale attraction fut la constatation d'une grotesque simulation.

Nos confrères cléricaux ne se laisseront certainement pas impressionner pour cela ; ils ne disent rien, en ce moment ; mais vous verrez que très prochainement, ils déclareront sans sourcilier que les francs-maçons sont bien capables d'avoir machiné le coup.

C'est leur défense ordinaire : elle est habile, elle leur réussit toujours ; les bons gens à la dévotion des évêques, ont tellement avalé de bourdes qu'une de plus ne chargera pas leur estomac.

Et ça, c'est bien le vrai, le seul miracle que les évêques entretiennent et qu'ils préfèrent à tous les autres miracles enregistrés par le bureau des constatations de Lourdes.

LOUIS BONNET.

Constatations

X. Pinxit n'aime pas nous entendre déclarer que grâce à la laïque l'enseignement des populations a fait un progrès immense.

C'est un cliché dit-il, qui lui apparaît faux et que charitablement il nous conseille d'abandonner.

Au risque d'être qualifié une fois de plus par notre confrère du *Quercinois*, d'impénitent blocard et de pilier de la Franc-maçonnerie, nous estimons encore que la laïque a fait beaucoup pour l'instruction des masses. Que tout ait été fait, qu'il n'y ait plus rien à attendre d'elle, nous ne saurions commettre de telles affirmations.

Sans doute il y a trop d'illettrés : nous le déplorons avec X. Pinxit et nous applaudissons M. Buisson dans la campagne qu'il mène pour remédier à ce mal social.

Mais malgré toutes les constatations dont parle X. Pinxit, relativement à l'ignorance des élèves d'écoles primaires, il nous est agréable de répéter que la grande majorité des élèves fréquentant ces écoles savent « quelque chose ».

Que l'obligation de la fréquentation des écoles ne soit plus seulement un article de la loi scolaire ; qu'elle soit appliquée sévèrement, et nous osons

le dire, les illettrés deviendront de plus en plus rares.

Mais malgré toutes ses constatations, très exactes, nous le reconnaissons, X. Pinxit, ne prouvera pas que le nombre d'illettrés est aujourd'hui aussi élevé qu'au temps où florissaient les écoles congréganistes !

Et cette seule constatation suffit bien n'est-ce pas pour affirmer que la laïque a fait quelque chose en faveur de l'enseignement des populations.

L. B.

Une bonne aubaine

Les mélomanes cadurcien auront ce soir une agréable surprise.

La musique de 7^e a la bonne fortune de compter parmi ses exécutants — pour 23 jours seulement, hélas ! — un musicien absolument remarquable : M. Edmond Bastide, premier prix de violon du Conservatoire, concourus de 1905.

Si nous sommes bien informés un numéro du programme serait réservé ce soir, à ce violoniste merveilleux que nos concitoyens auront la bonne fortune d'entendre et d'applaudir, croyons-nous, dans un prochain concert de l'Orchestre Symphonique.

Ecole navale

Notre compatriote M. Gilbert Martin, ancien élève du Lycée Gambetta, fils de la dévouée institutrice de Larroque-des-Arts, vient d'être reçu à l'Ecole navale.

Toutes nos félicitations.

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre de l'agriculture, la médaille d'honneur agricole a été décernée à Mlle Cazès (Marie dite Rose), chez M. Jouffreau de Blazac, à Pescadoires.

Gendarmerie

Par décision ministérielle du 1^{er} septembre 1908, M. Mayran (Céleste-Candide-Joseph), sous-chef mécanicien au 9^e régiment d'artillerie, est nommé gendarme à cheval et affecté à la compagnie du Lot.

MM. Pertuzat (Pierre), ancien canonnier et Pélaprat (Louis), ancien canonnier, tous deux proposés pour la compagnie du Lot, sont nommés gendarmes à cheval et affectés à la compagnie du Gard.

Grands manœuvres

C'est mardi prochain 8 courant que le 7^e quittera notre ville pour se rendre aux manœuvres de division.

Voici les cantonnements qu'occupera le 7^e pendant ces manœuvres : 3 septembre, Montcuq ; 9 septembre, Bonheure-la-Bouguède ; 10, St-Pierre-de-Clairac ; 11, Layrac ; du 12 au 19, manœuvres (les cantonnements ne seront connus chaque jour qu'à l'issue de la manœuvre) ; le 20, Moissac.

Le 7^e rentrera le 21 septembre, par chemin de fer.

Fraudes alimentaires

Nous avons relaté dans un de nos derniers numéros, que M. Berty, commissaire de police à Cahors, s'était rendu à Castelnau-Montriat pour opérer des prélèvements de denrées alimentaires.

Ces prélèvements ont été ensuite envoyés pour fin d'analyse, au laboratoire de Toulouse.

L'analyse a permis de pincer plusieurs fraudeurs, notamment 3 laitiers de Castelnau.

Ce sont les femmes : veuve Séguy, Marie Houllayrou, épouse Delpech, Louise Mercadié, épouse Méric.

Le lait vendu par ces femmes contenait de l'eau dans des proportions de 23, 27, 23 0/0.

Ces laitiers ont été déférés au parquet de Cahors, et comparaitront devant le tribunal correctionnel.

ESCROCS

Ces jours derniers, les journaux relaient diverses escroqueries commises par d'habiles filous au préjudice de bijoutiers de Besançon.

Ces filous opéraient sous des noms divers, de préférence d'officiers supérieurs.

La police de Cahors a eu à s'occuper tout récemment d'une affaire identique, car l'un de ces maîtres escrocs a opéré fructueusement dans notre ville au préjudice d'un bijoutier de Besançon.

Vers la fin du mois de juillet, un individu en compagnie d'une femme descendit à l'hôtel Singou, où il s'inscrivit sur le carnet des voyageurs sous le nom de : Danton Joseph et sa femme.

Le couple resta quelques jours à Cahors, sans que personne ne put savoir qui il était, d'où il venait.

Ce n'est qu'après son départ que se produisirent les incidents qui permirent d'établir la qualité réelle du couple Danton.

Peu après le départ du couple qui durant son séjour avait fait quelques connaissances dans le quartier de la Gare, un paquet contenant deux montres dont la valeur déclarée était de 250 francs, arrivait de Besançon, expédié par M. Grillet, horloger, à l'adresse Bordenavine, 3 rue des Cadourques.

A cette adresse habite le sous-intendant militaire M. Musso qui à ce moment était absent de Cahors.

Le paquet de bijoux fut expédié à Montauban : mais l'enquête n'a pu établir ni comment ni pourquoi, car l'ordre de réexpédier n'a pas été retrouvé à la poste de Cahors.

Quoi qu'il en soit, le filou était au courant, car de Castres, Bordenavine demanda à la poste de Montauban de vouloir bien lui expédier le paquet contenant les deux montres.

Effectivement, le paquet fut expédié à Castres où Bordenavine le retira avant que la police de Cahors, trop tard informée, ait pu signaler au parquet de Castres, le voleur qui avait déjà quitté cette ville.

On est sur les traces du couple, dont on possède un signalement très complet.

Conférence agricole

Dimanche 6 septembre de 4 à 6 heures du soir, M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence pratique aux champs d'expériences de Saint-Georges.

Nous engageons les personnes que les choses agricoles intéressent d'aller entendre les renseignements qui leur seront fournis particulièrement sur la reconstitution du vignoble et le reboisement des terres incultes.

Lou Gorrit del Quercy à Gourdon

Nous apprenons que dans sa réunion du 29 août dernier, le conseil d'administration du Gorrit del Quercy, de Paris, a décidé de faire à la ville de Gourdon une visite, le 13 septembre prochain, à l'occasion du concours agricole, pour témoigner à ses frères gourdonnais restés au pays natal, les sentiments de vive affection que les gourdonnais parisiens nourrissent pour leur arrondissement d'origine.

Ils espèrent resserrer, par cette démarche cordiale, les liens d'amitié nés au pays natal. Cette visite sera l'occasion pour eux de témoigner à la capitale gourdonnaise toute la sympathie qu'ils ont pour elle et leur amour filial pour la terre quercynoise.

Rendez-vous est pris, pour les membres du Gorrit del Quercy, actuel-

lement au pays, pour le dimanche 13 septembre, à 10 heures du matin, à la gare de Gourdon.

M. le maire de Gourdon a été avisé officiellement de cette visite par M. A. Cocula, président du Gorrit del Quercy.

Orchestre symphonique

Nous croyons savoir que l'Orchestre symphonique donnera le dimanche 13 septembre, un concert public. Nous publierons prochainement le programme de ce concert.

L'Orphéon et l'Avenir Cadurcien donneront également des concerts, durant l'absence de la musique militaire qui doit prendre part aux grandes manœuvres.

Tribunal de simple police

Dans son audience du 4 septembre 1908, le tribunal de simple police a jugé les affaires suivantes :

Lafon Jean, charbonnier à Quissac, 1 franc d'amende pour abandon de voiture sur la voie publique.

Bédriès Antoine, de Cahors ; Guilhem Germain, de Varaire ; Bergougnoux Auguste, de Concots, 1 franc d'amende pour défaut d'éclairage à leur voiture.

Barthélémy Urbain, cultivateur à Pern ; Vayssé Henri, cultivateur à Gigouzac ; Miquel Jean, propriétaire à Molières ; Vinel Louis, cultivateur à Pasturat, 1 franc d'amende pour défaut de plaque à leur voiture ou bicyclette.

Sébal Germain, de Pradines, a frappé légèrement son voisin Decas : 2 francs d'amende.

Lescale Marie, épouse Granjou, revendeuse de légumes s'est livrée à des violences contre une autre marchande au sujet d'une corbeille dont elle s'attribuait la propriété.

En outre elle était poursuivie pour infraction à l'arrêté municipal relatif à la police du marché. La femme Granjou est condamnée à 2 francs d'amende.

M. Dreuilhe Eugène, directeur du grand bazar est poursuivi pour infraction à la loi sur le repos hebdomadaire.

Ce commerçant déjà poursuivi pour un motif identique avait adressé en mars dernier, un pourvoi en Conseil d'Etat pour être autorisé à donner le repos hebdomadaire à ses employés par roulement.

Le Conseil d'Etat rejeta le pourvoi et l'affaire fut portée devant le juge de paix de Cahors qui acquitta M. Dreuilhe.

Une deuxième infraction fut amnestiée.

M. Dreuilhe est poursuivi une troisième fois pour une contravention identique.

Le jugement sera rendu à la prochaine audience de simple police.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois d'août 1908 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	81 pesant	50.837 kilos.
Vaches,	34 —	15.615 —
Veaux,	147 —	16.045 —
Moutons,	631 —	19.763 —
Porcs,	48 —	5.411 —
Total,	941 —	107.671 —

Chevaux et mulets, 11 ; ânes, 6.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 6 SEPTEMBRE

La Viennoise (Allegro),	Kral.
Poète et Paysan (Ouvverture),	Supp.
Chants d'Ilyresse (Valse),	Popy.
Mireille (Fantaisie),	Gounod.
Les Echos du Quercy,	Kelsen.

Allées Fénélon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 août au 5 septembre 1908

Naissances

Périès, René-Cécile-Augustin, rue Mascoutou, 39.
Gibert, Angèle, Avenue de la Gare, 4.
Garrigues, Lucie, à Toulousque.

Publications de Mariages

Cluzel, Adrien, cultivateur, et Gaussez, Marceline, cuisinière.
Alaux, Théophile, employé au chemin de fer, et Mouly, Marie-Catherine-Jeanne, marchande.

Mariage

Plantade, Edouard, fleuriste, et Lucie-Eugénie, fleuriste.

Décès

Cabessut, Pierre, s. p., 65 ans, Hospice.
Bouilly, Philémon-Constans-Désiré, sous-officier en retraite, rue de l'Abrévouir, 81 ans.
Calvet, Hippolyte, entrepreneur, 60 ans, rue Brive, 30.
Cubille, Julie, s. p., veuve Boumand, 77 ans, rue du Portail-Alban, 2.
Camille, Bémou, cultivateur, 84 ans, Hospice.
Gautier, Marie, modiste, 16 ans, cellulaire, quai Champollion, 4.
Coudère, François, soldat réserviste au 207^e de ligne, 29 ans, Hospice.
Périé, Jean-Louis, 2 mois, Hospice.

Service des pharmacies

La pharmacie de la Croix Rouge restera ouverte toute la journée de dimanche 6 septembre, pour assurer le service des pharmacies.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 septembre 1 h. 15 s.

M. Fallières en Espagne

Une dépêche de Barcelone prétend que M. Fallières pendant son voyage à Rarpagone ira à Barcelone.

Au Maroc

Une dépêche de Tanger déclare que les sujets allemands résidant au Maroc sont enchantés de la démarche faite par le gouvernement allemand pour faire reconnaître Moulay Hafid : ce serait le seul moyen de ramener le calme, disent-ils.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 septembre 7 h. 56 m.

Conseil des ministres

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi à Rambouillet.

Lieutenant mis en réforme

Le conseil d'enquête a mis en réforme le lieutenant de Boisfleury.

Rentrée de M. Clemenceau

M. Clemenceau est rentré à Paris ce matin à 7 h. 30

Les souverains anglais à Berlin

Les souverains anglais iront à Berlin le 26 janvier à l'occasion du cinquantenaire anniversaire de Guillaume II. Ils y resteront 4 jours.

— Comment, malheureuse, tu lui as laissé ton billet !

— Je voulais le déchirer ; c'est elle qui m'en a empêchée en me disant de lui remettre, et qu'elle s'arrangerait pour m'en tirer honnêtement pied ou aile.

— Très bien ! tu étais créancière et tu seras mendiante.

— Non, car l'aumône, c'est moi qui la fais ; j'ai dit à madame la supérieure de garder pour ses pauvres.

— Oh ! alors maintenant si tu deviens bienfaitrice de couvent, avec ton autre vice de pêcher à la ligne, tu vas être une fille agréable à fréquenter.

— Tu ne me fréquenteras toujours pas longtemps, car je pars ce soir et je te laisse à ton joli métier.

— Tiens ! tu te retires aux Carmélites ?

— Les Carmélites, répondit spirituellement Antonia, c'est bon, mon vieux, quand on quitte des Louis XIV.

Ces filles, même les plus ignorantes, savent toutes l'histoire de La Vallière, dont elles eussent à coup sûr fait leur patronne se sœur Louise de la Miséricorde eût été canonisée.

(A suivre)

FRAGMENT DU « Journal du Lot » 71

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

Marie-Gaston à madame la comtesse de l'Estorade

Je dois faire remarquer seulement qu'entre sa retraite, du commerce, des bonnets de coton et sa mairie, Beauvisage avait lui-même pratiqué l'art de la pêche, à la ligne avec un talent distingué, et aujourd'hui il le pratiquait certainement encore, n'était sa grandeur qui, au rebours de Louis XIV, l'éloigne du rivaire. Sans doute il lui parut que la pauvre enfant, ayant plus de bonne volonté que de science, ne s'y prenait pas comme il faut, et il n'est pas impossible, toute son administrée temporelle qu'elle soit, que l'idée de la remettre dans la bonne voie ait été la cause de son apparent désordre. Ce qu'il y a de certain, c'est que, venant à passer sur le pont, dans la compagnie de sa mère, mademoiselle Beauvisage s'écria en vé-

ritable enfant terrible :

— Tiens, papa qui cause avec la Parisienne !

S'assurer, par un regard, de la monstruosité du fait ; d'un pas précipité descendre la berge ; arriver à portée de son mari qu'elle trouve la bouche riante, avec un air heureux de mouton qui broute ; le foudroyer d'un « Que faites-vous donc là ? à ne lui laisser d'autre refuge que l'Aube, et d'un air de reine lui intimer l'ordre de retraite, pendant que, d'abord étonnée, mademoiselle Chocardelle, devant ce dont il s'agit, se livre aux éclats de la gaieté la moins mesurée, tel fut, madame, le procédé de madame Beauvisage, née Grévin, et si le procédé pouvait passer pour justifié, au moins ne fut-il pas habile, car, les soir même, la ville entière savait la catastrophe, et atteint et convaincu de mœurs déplorables, monsieur Beauvisage voyait une désertion nouvelle s'opérer dans la phalange déjà bien éclaircie de ses partisans.

Toutefois, le côté de Gondreville et Grévin tenait encore, et croire-je vous, madame, que c'est encore à mademoiselle Antonia que nous devons le renversement de ce dernier rempart.

Voici la marche du phénomène : la mère Marie-des-Anges voulait avoir avec le comte de Gondreville un entretien. Mais elle ne savait comment s'y prendre ; le demander ne lui paraissait

pas convenable. Ayant, à ce qu'il paraît, de dures choses à dire, elle ne voulait pas avoir fait venir express ce vieillard chez elle ; ce procédé lui paraissait blesser trop cruellement la charité. D'ailleurs, dites à bout portant, les choses comminatoires cabrent aussi souvent qu'elles effrayent, tandis que, glissées comme on dit, en douceur, elles sont bien autrement sûres de leur effet. Cependant, le temps s'écoula, car l'élection est pour demain dimanche, et ce soir la réunion préparatoire. La pauvre chère dame ne savait vraiment à quel parti s'arrêter, quand elle apprend quelque chose d'assez flatteur pour son amour-propre. Une jolie pécheresse, venue à Arcis dans la pensée de faire flâner Keller, le gendre de Gondreville, a entendu parler des vertus, de la bonté inépuisable, de la verte vieillesse de la mère Marie-des-Anges, enfin de tout ce qu'on dit d'elle dans le pays, dont elle est, après Danton, la seconde curiosité, et le plus grand regret de cette fille, c'est de n'oser point demander à être admise en sa présence.

Une heure après, le mot suivant était remis à l'hôtel de la Poste : « Mademoiselle, on dit que vous désirez me voir, et que vous ne savez comment vous y prendre. Rien pourtant n'est plus facile : sonner à la porte de ma grave maison, me demander à la sœur tourière, n'avoir pas trop peur de ma

robe noire et de ma vieille figure, et ne pas croire que j'impose mes conseils aux jolies filles qui ne me les demandent pas, et qui peuvent être un jour de bien plus grandes saintes que moi. Voilà tout le mystère d'une entrevue avec la mère Marie-des-Anges, qui vous salue en Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Vous comprenez, madame, qu'à une invitation si gracieusement faite, on ne résiste pas ; et bientôt, dans la toilette la plus sévère qu'elle eût pu imaginer, mademoiselle Antonia était rendue au couvent.

Je voudrais bien pouvoir vous dire tout le détail de cette entrevue, qui, à coup sûr, dut être curieuse ; mais personne n'y assista, et l'on n'a rien pu en savoir que ce qui a été conté par la brebis égarée, laquelle en revint émue et touchée jusqu'aux larmes. Comme le journaliste voulait la plaisanter sur ses airs de nouvelle convertie :

— Tiens ! tais-toi, lui répondit mademoiselle Antonia, tu n'as jamais de ta vie écrit une phrase pareille.

— Voyons la phrase !

— Allez, mon enfant, m'a dit cette bonne vieille, les voies de Dieu sont bien belles et bien peu connues, et souvent dans une Madeleine il y a plus d'étoffe d'une sainte que dans une religieuse. Et je dois constater, madame, qu'en

répétant ces belles paroles, la voix de la pauvre fille s'altéra et qu'elle fut forcée de porter son mouchoir à ses yeux.

Le journaliste, lui, un de ces misérables, la honte de la presse, qui ne donne pas être plus confondu avec elle qu'un mauvais prêtre avec la religion, le journaliste se mit à rire, et, avisant aussitôt un danger :

— Ah ça ! quand définitivement retourneras-tu à Gondreville pour parler à ce Keller, que je finirai par éreinter dans le coin de quelque article, nonobstant toutes les recommandations contraires de Maxime ?

— Est-ce que je fais de ces saletés-là ! répondit Antonia avec dignité.

— Comment ! maintenant tu ne présentes plus ton billet ?

— Moi, répondit l'admiratrice et probablement l'écho de la mère Marie-des-Anges, mais dans sa langue à elle, aller faire chanter une famille au désespoir ; mais à mon lit de mort ce souvenir me poignerait, et jamais je ne pourrais croire pour moi à la miséricorde de Dieu.

— Alors, fais-toi Ursuline, pendant que nous y sommes.

— Si j'en avais le courage, je serais peut-être plus heureuse ; mais dans tous les cas, je n'ai pas à Gondreville ; la mère Marie-des-Anges s'est chargée de tout arranger.

Entrevue d'hommes d'Etat

M. Aehrenthal rendra visite aujourd'hui à M. Schoen à Berchtesgaden ; il rentrera dans la soirée à Vienne.

A Constantinople

Tous les ministres et dignitaires arrêtés à Constantinople seront remis en liberté.

4.000 maisons incendiées

Un incendie a détruit 4.000 maisons à Nygata (Japon).

AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^e

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° 520 du 5 Septembre

Après les jeux Olympiques. Le triomphe de Pietro Dorando.

Un Raid en Automobile, par F. A. Wheel.

La tentative avortée, par Jacques Mortiano.

La Course des Voitures, par H. Petit.

De la Scène à la Piste, compte rendu de la fête des Caf' conc' illustré de nombreuses et amusantes photographies.

L'Entraînement de Wilburg Wright.

Trente années d'Entraînement par Holbein.

La Rentrée à Chantilly, par René Riondet.

Le Prix d'Amphitrite, le Critérium de Dieppe et le Prix La Rochette des pouliniers et poulaines, compte rendu cinématographique.

Le Sport au Canada, illustré de très curieuses photographies, par H. Baudier.

Ce Numéro contient les comptes rendus complets de tous les événements sportifs de la semaine. Lire aussi les Trente Années d'Entraînement d'Holbein et la Traversée du Havre-Trouville à la nage, le Champion Jarvis, etc, etc.

Le Numéro 0 50

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Concours ouvert entre tous les agriculteurs de la circonscription du Comice agricole du canton de Castelnau, le 20 septembre 1908. (Proclamation des récompenses le 20 septembre).

Subvention accordée par le ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République 275 fr. ; subvention du département 200 fr. ; subvention de la commune de Castelnau 100 fr. ; subvention de la commune de Flaugnac 20 fr. ; subvention de la commune de St-Paul 20 fr. ; subvention de la commune de Cézac 20 fr. ; 1 médaille d'argent et 3 médailles de bronze accordées par M. le ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République. 2 médailles d'argent et deux médailles de bronze, accordées par la société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Un concours d'animaux reproducteurs, d'animaux gras, de produits et d'instruments agricoles se tiendra à Castelnau le 20 septembre 1908. Des primes seront accordées aux catégories ci-dessous désignées et réparties de la manière suivante :

1^{re} catégorie. — Espèce bovine. — Taureaux. — 1^{er} prix, 30 fr., 2^e 20 fr., 3^e 10 fr.

Vaches pleines ou suitées. — 1^{er} prix 25 fr., 2^e 20 fr., 3^e 15 fr., 4^e 10 fr., 5^e 5 fr.

Génisses de 1 à 3 ans. — 1^{er} prix 20 fr., 2^e 15 fr., 3^e 10 fr., 4^e 5 fr.

2^e catégorie. — Espèce chevaline. — Juments pleines ou suitées. — 1^{er} prix 20 fr., 2^e 15 fr., 3^e 10 fr.

Les propriétaires seront tenus de présenter les cartes de saillie par étalon de l'Etat ou approuvés. (Réserve des primes jusqu'à la mise bas).

3^e catégorie. — Espèce ovine. — Béliers. — Animaux de 8 mois à 4 ans. — 1^{er} prix 10 fr., 2^e 8 fr., 3^e 5 fr.

Brebis (lots de 5 têtes). — 1^{er} prix 15 fr., 2^e 12 fr., 3^e 9 fr., 4^e 6 fr.

Bœufs, vaches et veaux de lait. — Espèce bovine. — 1^{er} prix 10 fr., 2^e 8 fr., 3^e 6 fr.

Animaux d'engraissement. — Espèce ovine. — Antennais. — Moutons et brebis (lots de 5 et de 3 têtes). — 1^{er} prix 8 fr., 2^e 6 fr.

4^e catégorie. — Espèces porcine. — Verrats. — 1^{er} prix 15 fr., 2^e 10 fr.

Truies pleines ou suitées. — 1^{er} prix 16 fr., 2^e 14 fr., 3^e 8 fr.

5^e catégorie. — Animaux de basse-cour. — Oies, canards. — 1^{er} prix 5 fr., 2^e 4 fr., 3^e 3 fr., 4^e 2 fr.

6^e catégorie. — Volailles diverses. — Dindes, coqs et poules. — 1^{er} prix 5 fr., 2^e 4 fr., 3^e 3 fr., 4^e 2 fr.

7^e catégorie. — Produits agricoles divers. — Grefes-raisons, céréales, blé, avoine, maïs, plantes fourragères betteraves, carottes, pommes de terre, citrouilles, luzernes, etc. — 1^{er} prix 6 fr., 2^e 5 fr., 3^e 4 fr., 4^e 3 fr.

8^e catégorie. — Instruments agricoles. — 1^{er} prix 15 fr., 2^e 10 fr.

9^e catégorie. — Vignobles. — Prix d'honneur médaille d'argent, 1^{er} prix médaille de bronze.

Programme de la fête du Comice

A 8 heures du matin, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie. Dans la matinée, promenade de la musique en ville, pavoisement du foirail des bœufs ; drapeaux, oriflammes, banderoles, quadruple rangée de lanternes et verres variés. Imposant portique à l'entrée de l'enceinte surmonté d'un faisceau de drapeaux et des armoiries de la ville : trois tours surmontées d'une couronne de fer. A 1 heure, bal champêtre. A 2 heures, jeux divers, tels que : jeux de la cruche, de la poêle, du baquet, course au sac, course aux ânes, concours de

grimaces. A 6 heures, banquet de 200 couverts. A 8 heures, brillant feu d'artifice : 1 000 feux de bengale allumés instantanément, embraseront en entier la Place Gambetta. A 9 heures, grand bal de nuit éclairé à giorno, à la mode vénitienne.

NOTA. — Les cartes d'admission au banquet seront personnelles ; elles seront distribuées chez M. Ader, pharmacien, et Godard, trésorier, commissaire du Comice, à Castelnau, jusqu'au 16 septembre inclus, dernier délai. Aucune admission au banquet ne sera reçue après la date ci-dessus.

St-Paul-Labouffie

Télégraphe. — Le public est informé que le bureau télégraphique, ouvert à Fontanes depuis le 1^{er} Septembre, assure le service télégraphique de la commune de St-Paul-Labouffie.

Les télégrammes doivent être adressés ainsi : « X..... St-Paul-Fontanes... »

Il seront aussitôt distribués par un cycliste gratuitement, et sans aucune majoration du prix ordinaire des dépêches.

La jeunesse de St-Paul, soucieuse de maintenir le bon renom des fêtes locales, a élaboré pour les 12 et 13 septembre, le programme suivant :

Samedi 12 septembre. — A 7 heures du soir, réception de la musique ; à 8 h. 1/2, ouverture de la fête devant l'Hôtel de ville (Marseillaise), tour de ville et retraite aux flambeaux ; à 9 heures, bal public au carrefour.

Dimanche 13 — A 7 heures, réveil en fanfare ; de 7 heures à 10 heures, aubades aux habitants de St-Paul ; 11 h., apéritif-concert et bal public sur la place de l'Ormeau ; à 2 heures, courses de bicyclettes, réception des coureurs, (voir le programme plus bas) ; à 3 h. 1/2, jeu de la cruche ; de 4 heures à 7 heures, grand bal public devant l'Hôtel de ville, à 8 heures, embrasement de l'Hôtel de ville, illuminations générales ; à 9 heures, brillant feu d'artifice ; à 9 h. 1/2, grand bal public, bataille de confettis, à minuit, le Grand-père, farandole d'aïeux.

Programme des courses de bicyclettes.

1^{re} Locale et cantonale (6 kilomètres) : 1^{er} prix, 8 francs ; 2^e prix, 5 francs ; 3^e prix, 3 francs.

2^e Régionale (Lot et Tarn-et-Garonne), (8 kilomètres) : 1^{er} prix, 15 francs ; 2^e prix, 8 francs ; 3^e prix, 5 francs.

1^{er} Le départ pour la première course sera donné à 2 h. 1/2 très précise.

2^e Les coureurs devront se faire inscrire chez M. Julhia, secrétaire (café), avant une heure de l'après-midi.

3^e Le droit d'inscription à la course régionale est fixé à 0 fr. 50 par coureur, payable au moment de l'engagement et, en aucun cas remboursable.

4^e Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

5^e La distribution des récompenses aura lieu à 9 heures du soir, café Julhia.

L'Hospitalet

Comité républicain radical. — On nous rapporte que certains propriétaires de la section de Grandjoul ont formulé à la Mairie des demandes de secours, comme ayant eu leurs récoltes endommagées par la grêle. Pour éviter des malentendus il serait urgent que MM. les commissaires chargés d'examiner ces réclamations, se rendissent sur les lieux de concert avec M. le Maire pour se rendre un compte exact des dégâts avant de se prononcer d'une manière définitive.

La Commission est ainsi constituée : MM. Daudé, maire, Restes Marcelin, et Ausset Jean.

Puy-l'Evêque

Foire. — Notre foire du 2 septembre a été des plus importantes, et sur tous nos marchés, bien garnis, beaucoup d'affaires se sont traitées aux cours suivants :

Marché aux bœufs. — Bœufs gras pour la boucherie, 1^{re} qualité, de 39 à 42 fr. ; 2^e qualité, de 35 à 37 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 1,10 à 1 fr. 20 le kilo ; bœufs d'attelage, 1^{re} catégorie, de 1,100 à 1 200 fr. ; 2^e catégorie, de 900 à 1 000 fr. ; bœufs moyens, de 800 à 900 fr. ; vaches de travail, de 650 à 750 fr. ; bouvillons, de 500 à 700 fr. le tout la paire.

Marché aux moutons. — Gros moutons de race, de 38 à 45 fr. ; moutons communs, de 35 à 37 fr. ; brebis d'élevage, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 18 à 20 fr. ; agnelets, de 10 à 15 fr., le tout la pièce et selon la qualité et la race.

Marché aux porcs. — Absence totale de porcs gras, marché aux porcelets très bien garni. Les nourris valaient de 25 à 35 fr. ; les porcelets, de 38 à 45 fr. ; les porcs de venue, de 55 à 65 fr. la pièce.

Marché à la volaille. — Gros poulets, de 5 à 6 fr. ; poulardes, de 4,75 à 5 fr. 50 ; poulets de grains, de 3 à 3 fr. 50 ; canards, de 7 à 8 fr. ; pintades, de 6 à 7 fr. ; pigeons, de 1,25 à 1 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. 25, le tout la paire ; les œufs valaient 70 centimes la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 5 à 6 fr. ; levrauts, de 2,50 à 3 fr. ; lapins de garenne, de 1 fr. 75 à 2 fr. ; perdreaux, de 1,50 à 1 fr. 75, le tout la pièce.

Marché aux oies. — Les plus belles et au choix valaient de 17 à 19 fr., et les ordinaires, de 15 à 16 fr. le tout la paire.

Halle aux grains. — Blé, 17 fr. ; maïs vieux, 16 fr. ; maïs nouveau, 12 fr. ; avoine, 7 fr. 50 ; fèves, 12 fr. 50 ; haricots, 20 fr. ; pommes de terre, 4 fr., le tout l'hectolitre.

Jardins. — Marché bien approvisionné en tout ; vente active à des cours assez moyens.

Foire tranquille, pas d'accident ni de vol à signaler.

Les Masséries

Accident mortel. — Le nommé Magot Pierre était venu, il y a une vingtaine de jours, de Paris où il habitait

avec sa famille, respirer l'air du pays natal et régler quelques affaires. Il voulait profiter de son séjour pour faire des réparations à sa maison et à cet effet, il trouva des ouvriers pour démonter une vieille grange dont les matériaux devaient être utilisés. Jeudi 3 courant vers les cinq heures et demie du soir, Magot dit qu'il allait descendre pour sortir quelques planches sur lesquelles tombaient les décombres.

On ignore comment il fit pour ébranler une grosse pierre angulaire dominant une porte ; mais les ouvriers en l'entendant tomber, se retournèrent et virent le malheureux Magot étendu sur le sol. Ils se portèrent immédiatement à son secours et constatèrent qu'il était complètement inanimé : le sang lui sortait à flot des oreilles, du nez, de la bouche et une profonde blessure était béante sur le crâne.

Le bloc en tombant l'avait touché à la tête et projeté en avant. Aux appels poussés par les témoins, de nombreux voisins accoururent, entre autres, notre sympathique conseiller municipal M. Couderc qui dans sa hâte se jeta un pied et malgré sa souffrance arriva des premiers. Tous les soins lui furent prodigués mais en vain, la mort avait été instantanée. Le malheureux n'avait pas même poussé un cri.

Un cycliste a été envoyé à St-Géry pour adresser un télégramme à la famille.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Locaux scolaires. — Les locaux de l'école des garçons, surtout ceux de la petite classe, sont dans un état reposant de malpropreté. Derrière se trouve une ruelle voûtée, remplie d'immondices qu'une eau boueuse coulant d'une cour voisine, transforme en un infect cloaque.

Au dedans, l'humidité suinte sur les murs en larges plaques grises. Tous les instituteurs en sortent perclus de rhumatismes, et au bout d'une année exigent leur déplacement.

L'inspecteur d'Académie a vu ce local et a fait auprès des autorités de pressantes démarches pour qu'il fut changé ou amélioré ; ce qui n'est guère possible semble-t-il.

Nos conseillers font la sourde oreille ; s'il s'agissait de faire des réparations au presbytère, de donner à notre cher doyen un salon de plus, il y a longtemps que tout serait réglé, mais il s'agit de donner à nos enfants de l'air et de la lumière. Que voulez-vous que cela leur fasse ?

Hygiène. — Les habitants du quartier de la Croix-de-Pion, ont depuis le commencement de l'été un sujet tout à fait légitime de se plaindre. Dans une grange contiguë à la route de Félines, se trouvent une douzaine de cochons de forte taille. Le purin suinte à travers les ouvertures et s'écoule sur le chemin public en flaques larges et profondes où les canards barbotent en liberté. Tout cela exhale une odeur nauséabonde ; ceux qui traversent ce quartier sont obligés à cent pas de distance de se boucher le nez. Par les fortes chaleurs que nous subissons il est étonnant qu'il ne se soit déclaré aucune maladie contagieuse. Les voisins sont obligés de tenir constamment leurs fenêtres fermées. Pourtant on a affiché de beaux arrêtés, ordonnant le nettoyage des rues, et défendant le dépôt de fumier et l'épandage de purin devant la porte des étables. Faire des arrêtés, c'est bien, les faire exécuter c'est mieux. Mais le propriétaire de la porcherie est un électeur influent et bien pensant, parions qu'il ne sera pas inquiété.

Puybrun

Commencement d'incendie. — Dimanche dernier, vers 9 heures du matin, un commencement d'incendie qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses vu l'emplacement de l'immeuble, s'est déclaré chez M. D... fermier de M. L...

Grâce au concours pressé de la population, ce commencement d'incendie a été vite éteint, tout se borne à quelques dégâts matériels.

Nous avons à signaler dans cette circonstance la conduite courageuse de M. Sadarne, ferblantier, à Puybrun. M. Sadarne est d'ailleurs coutumier du fait.

Figeac

Théâtre Giscar-Galiano. — Cette excellente troupe est revenue dans nos murs. C'est la troisième fois qu'elle vient séjourner à Figeac : le public figeois fera comme par le passé, il ira nombreux aux belles soirées que nous donnera cette troupe.

Société chorale. — Notre société s'est rendue dimanche dernier à Assier à l'occasion de la fête. Les habitants d'Assier ont été très satisfaits et ont fait un chaleureux accueil à nos excellents chanteurs.

Fête de quartier. — La jeunesse de la Place Champollion, rue de Colomb et partie de la rue du Pin et rues adjacentes, organise de grandes fêtes qui seront fixées à un dimanche de la deuxième quinzaine de septembre.

Il est hors de doute que les membres de la commission chargés de recevoir les oboles recevront partout bon accueil.

Hôtel des monnaies. — On sait que cette maison historique de la rue Orthobadial doit être restaurée sous les auspices du ministre des beaux-arts et que le devis des travaux à effectuer s'élève à une somme de près de 40.000 francs.

Nous apprenons que les travaux ne tarderont pas à être mis en voie d'exécution.

Capdenac-le-Haut

Comité radical. — On nous annonce qu'une réunion, ayant pour objet la formation d'un Comité radical aura lieu dimanche 6 septembre, au chef-lieu de la commune.

Nous ne pouvons que nous associer à cette initiative et en féliciter les auteurs.

Arrondissement de Gourdon

Payrac

Je me trouvais l'autre jour dans la charmante cité de Roilhaguet, quand par hasard, je rencontrai un de mes vieux amis. A peine avions-nous entamé une conversation tout à fait amicale, que je vis poindre un type d'une superbe prestance, qui m'avait l'air d'avoir de l'œil et de la dent : le sourire, si je dois dire vrai, n'était pas très engageant. Curieux comme un Payracois, je demandais à mon ami, quel était cet athlète :

— Té ! mon bon, tu ne le connais pas ? — Ma foi non, il m'a tout l'air d'un Auvergnat Tu te trompes me répondit l'ami, c'est un Quercinois, qui, en cas de perdre son drapeau le garde le jour dans sa poche, et la nuit sous le traversin. Il s'appelle Gèsequimefo.

Comprenant qu'on vient ami avait l'air de se moquer de moi, je lui dis simplement ces paroles : Va te faire raser, et notre conversation roula sur d'autres choses plus intéressantes, ne nous occupant plus de ce bon Gèsequimefo.

Tout de même, son souvenir est resté gravé dans ma mémoire, aussi, à première vue lorsque je le rencontrerais à Payrac, je me ferais un plaisir même un devoir de lui offrir un bock, à seule fin de faire connaissance avec lui ; je le reconnaitrais à sa haute stature et si par hasard il sort son drapeau de sa poche je le reconnaitrais mieux. En attendant je vais fumer un cigare.

SANGEAINE.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

On sait qu'une section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen est en bonne voie de formation dans notre commune.

A cet effet, M. Leygues, membre de la Ligue (section d'Agen), s'est occupé activement de réaliser le plus tôt possible l'organisation de cette section.

Voici la lettre qu'il a adressée à M. Francis de Pressensé, président de la Ligue :

« Monsieur le Président et cher Camarade,

» A la demande de quelques amis intègres et fervents républicains, j'ai l'honneur, M. le Président, de venir vous demander la création d'une section locale de la Ligue pour les cantons de Fumel et de Tournaud dont le siège serait à Fumel.

» Tout en me permettant d'espérer qu'avant favorable, vous sera donné sur cette demande par les sections voisines, qui ont parfaitement connaissance de l'importance de notre localité et de l'isolement d'Agen, et que vous appuieriez personnellement ma demande au Comité central,

» Veuillez agréer, M. le Président et cher Camarade, mes salutations les plus fraternelles.

Gabriel LEYGUES, Membre de la Ligue, (section d'Agen).

» Espérons qu'avant peu la section sera complètement constituée à Fumel.

Bibliographie

Mon Dimanche conduit cette semaine ses lecteurs chez « les Millionnaires ». Il leur fait pénétrer dans la vie des Crésus d'outre-Atlantique et les initie aux petites joies et aux petites peines de ces favorisés de la fortune. Après cette pittoresque excursion, il les conduit tout droit... sur l'Échafaud ! Mais il ne les laisse séjourner que le temps qu'il faut pour recueillir les dernières paroles des condamnés et éprouver le petit frisson de la peur. Après quoi, *Mon Dimanche*, qui aime à passer du grave au doux, régale ses lecteurs de fantaisies désopilantes : « Régiment de Clous, Désillusion », de nouvelles étonnantes : « Le Petit tambour des Bleus » par Charles Foley, « Le Mystère de Campron », d'un grand roman dramatique, d'une foule de variétés, recettes et conseils pratiques. Mais, surtout, bonne nouvelle pour les petits et les grands, *Mon Dimanche* offre à tous cette semaine « quatre grands concours », amusants, faciles, dotés de nombreux prix et ouverts, sans conditions, à tous et à toutes ! Qu'on se le dise et qu'on se procure vite ce charmant journal illustré dont le prix n'est que de dix centimes et que, chaque vendredi, on trouve partout. Demandez-en des numéros spécimens à l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, qui vous les enverra gratis et franco.

Les *Annales* commencent, ce soir semaine, la publication de cette oeuvre inédite de Victor Hugo, la préface des *Misérables*, si impatiemment attendue par le public lettré. A lire, dans ce même numéro, tout à fait exceptionnel, les articles d'Alfred Capus, Jules Bois, Jean Richepin, Catulle Mendès, Henri de Régnier, Yvonne Sarcy, Adolphe Brisson, etc.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 3 Septembre 1908

ESPÈCES	ENTRÉES au Marché	Animaux vivants restant à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.490		12	0,88	0,85	0,75
Vaches.....	502	509		0,86	0,82	0,70
Taureaux...	225			0,75	0,72	0,68
Veaux.....	1.252	146	15	1,18	1,12	1,00
Moutons....	10.883	2.110	160	1,16	1,10	1,05
Porcs.....	4.559		120	0,63	0,60	0,50

OBSERVATIONS. — Vente bonne sur les bœufs, les veaux et les moutons, difficile sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

ATTENTION! Voici l'unique paquet du Vrai

Café de Malt Kneipp

(Orge maltée torréfiée à l'essence de café par procédé breveté)

Le Roi des succédanés du Café.

Le plus Hygiénique.

Le Meilleur Marché.

REFUSEZ obstinément tous les autres paquets que certains marchands veulent vous vendre pour gagner gros, mais dont la plupart contiennent des organes de mauvaise qualité, mal préparées, sans goût ni propriétés hygiéniques!

Ne vous laissez pas tromper!

EXIGEZ CE PAQUET portant le Portrait de Kneipp de la C^e du MALT KNEIPP, à JUVISY (Seine-et-Oise).



LE BON FUMEUR

NE VEUT PLUS FUMER d'autre Papier à Cigarettes QUE LE

Zig-Zag

GOMMÉ NON GOMMÉ et BOUT LUSTRÉ

Le Zig-Zag se vend exclusivement dans les débits de tabac

FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT!

Bulletin Financier

Paris, 4 septembre.

La séance d'aujourd'hui est marquée par une assez vive reprise de la Rente française, qui gagne 23 centimes, à 98,85.

Cette hausse est motivée par les appréciations des journaux européens qui blâment unanimement l'attitude de l'Allemagne dans la question marocaine.

Le reste du marché est calme.

Les fonds russes fléchissent légèrement : le Consolidé à 88,80, le 3 0/0 1891 à 74,80 et le 1896 à 72,75. Le 5 0/0 nouveau se maintient à 99,85.

L'extérieure espagnole vaut 96,40, l'Italien 104,30 et le Turc 95,70.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se traite à 1382, l'Orléans à 1387 et l'Ouest à 875.

Parmi nos établissements de Crédit nous trouvons la banque de Paris à 1515, le Crédit Foncier à 730 et

A Vendre

POUR CAUSE DE SANTÉ

LAITERIE BRETONNE
située à St-Georges. S'adresser à M.
ARNAUDET rue St Georges 12

LA KABILINE
Véritable teinture des Ménages.

POUR
TEINDRE SOI-MÊME

et rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE
Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet : 40 Centimes

Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,
Toujours de bon appétit,
Demandez à votre pharmacien,
La poudre Américaine du Dr Jacob.
Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :
pharmacie ARTIQUE
A PRAYSSAC :
pharmacie DU VERDIER
DEPOT pour le GROS :
pharmacie VIGOUROUX
A CASTELFRANC

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

Société d'Epargne sérieuse
den. ande
courtiers. Fixe et commissions
avantageuses.
Ecrire à M. Botteron, 8, rue
Paul-Lelong, Paris.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DULYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Etude de M^e J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)
Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

Vente d'Immeubles

Comprenant un vaste bâtiment A SUITE DE BAISSÉ DE MISE A PRIX

Adjudication fixée au Samedi vingt-six Septembre mil neuf cent huit, à deux heures du soir, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade.

En exécution de deux jugements rendus par le tribunal civil de Figeac les vingt mai et douze août mil neuf cent huit, enregistrés et expédiés.

A la requête de M^e Joseph LOUBET, avoué, près le tribunal civil de Figeac y demeurant Boulevard Labernade, agissant en qualité de liquidateur des biens de la congrégation des sœurs connues sous le nom de « Sœurs de Saint-Joseph de l'Union de Sainte-Colombe » congrégation religieuse dont la maison-mère est à Sainte-Colombe, fonctions auxquelles il a été nommé suivant jugement du dit tribunal en date du vingt-un juillet mil neuf cent quatre, enregistré, confirmé par arrêt de la Cour d'appel d'Agen du premier août mil neuf cent quatre, enregistré, ledit M^e LOUBET avoué constitué et occupant pour lui-même ses qualités.

Il sera procédé le Samedi vingt-six Septembre mil neuf cent huit à deux heures du soir, à l'audience des criées et de vacation du tribunal civil de Figeac au palais de justice à Figeac, sis Boulevard Labernade, devant M. DUSSEY, juge suppléant au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, ou à son défaut devant Monsieur le Président du dit tribunal, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la dite congrégation.

DÉSIGNATION
des immeubles
A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU
CAHIER DES CHARGES.

Un corps de bâtiments et dépendances formant le couvent des sœurs de Saint-Joseph dit de l'Union de Sainte-Colombe.

Le terrain sis derrière l'établissement sera délimité par le mur clôturant le jardin de l'aumônerie et l'alignement de ce mur jusqu'à l'extrémité du puisard sis au pied du talus, il sera limité à l'aspect du nord par le pied du dit talus qui est à environ trois mètres du chemin existant et se prolongera en ligne droite suivant le talus vers un gros châtaignier à deux troncs au pied duquel se trouve une vieille claire-voie et qui servira de limite au terrain.

La barrière existant formera la limite et non le châtaignier susvisé.

Ce terrain sera clôturé par la claire-voie et les murs qui en forment la suite.

En deça du chemin public qui longe la claire-voie se trouve une petite langue de châtaigneraie qui reste dans ce lot.

Ce petit immeuble confronte du levant avec ledit chemin public, d'autre côté à châtaigneraie de Monsieur Mage et pré Maurel.

Le jardin et dépendances sis au devant du couvent.

Un bois châtaigneraie sis au lieu dit Ruquayre, commune de Sainte-Colombe, confrontant avec Jean-Pierre Destruel, Nastorg, Maurel, ruisseau et chemin de service.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Sainte-Colombe, canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent par manière de corps.

La vente des dits immeubles aura lieu aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e LOUBET, avoué poursuivant pour parvenir à la dite vente, lequel a été déposé au greffe du dit tribunal où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les immeubles ci-dessus dési-

gnés ont été mis aux enchères, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac du sept août mil neuf cent huit, mais la mise à prix n'ayant pas été couverte, le tribunal a, par son jugement en date du douze août courant, ordonné la vente des dits immeubles sur baisse de mise à prix.

En conséquence, la vente sur baisse de mise à prix des immeubles ci-dessus désignés aura lieu au jour lieu et heure ci-dessus indiqués en un seul lot sur la mise à prix, outre les charges clauses et conditions du dit cahier des charges, de deux mille francs ci... 2000 fr.

Nota. — Les futurs adjudicataires ont intérêt à prendre communication du dit cahier des charges pour se rendre compte des clauses particulières y insérées, clauses concernant la désignation ou la délimitation des immeubles à vendre et certaines obligations imposées aux dits adjudicataires.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le vingt-neuf août mil neuf cent huit.

J. LOUBET,
Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

LOTÉRIE

de la VILLE DE MARSEILLE

pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE

(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)

375.000 francs de lots

Les numéros gagnants des billets non placés ne pourront bénéficier à la loterie. Il sera procédé à des tirages successifs, jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur d'un billet placé. (Article 5 de l'arrêté ministériel du 18 avril 1907).

Gros Lot : **100.000** Fr.

et Cent neuf autres lots espèces

de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

TIRAGE IRREVOCABLE : 30 SEPTEMBRE 1908

Prix du Billet **UN** franc

EN VENTE PARTOUT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

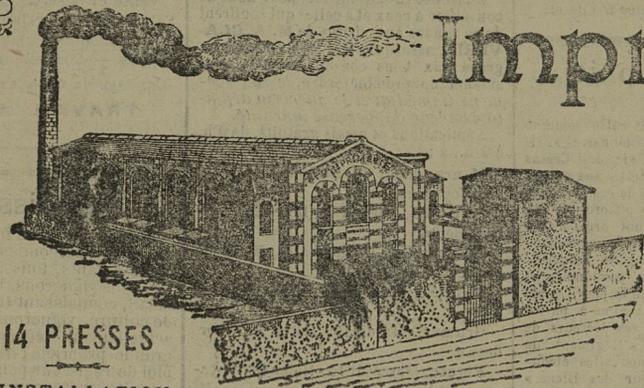
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS